

REGLEMENT PARTICULIER 2025

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N° D'ÉPREUVE FFM: 824
DATE: 26/10/2025
LIEU: Linguizzetta

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	Kleineidam Hervé	Licence : 060908
Président du Jury ou Arbitre* -----	Le Long Christophe	Licence : 161442
Membre du Jury -----		Licence : -----
Membre du Jury -----		Licence : -----
Commissaire technique responsable -	Jean Noel GANDOLFO	Licence : 153734
Responsable du chronométrage -----	Guichard Fabrice	Licence : 360595

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

[illegible]

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Moubarak Karim**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **BASTIA**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **45**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de motocross de l'Oriente**

Adresse **2023 Linguizzetta**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1520**

Largeur minimum de la piste **5**

Largeur de la grille **42**

Longueur de la ligne droite de départ **90**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **44**

En manche : **44**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 05/08/2025

MOTO CLUB
DI U LEVENTE
20230 LINGUIZZETTA
Tél. 06 10 34 64 62
N°W2B3000588
Siret:531 451 161 00017

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: 05/08/2025



VISA DE LA FFM

DATE: 21/08/2025

NUMÉRO: 25/0806



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Moto Club di U Levente

DATE: 26/10/2025

LIEU: Linguizzetta



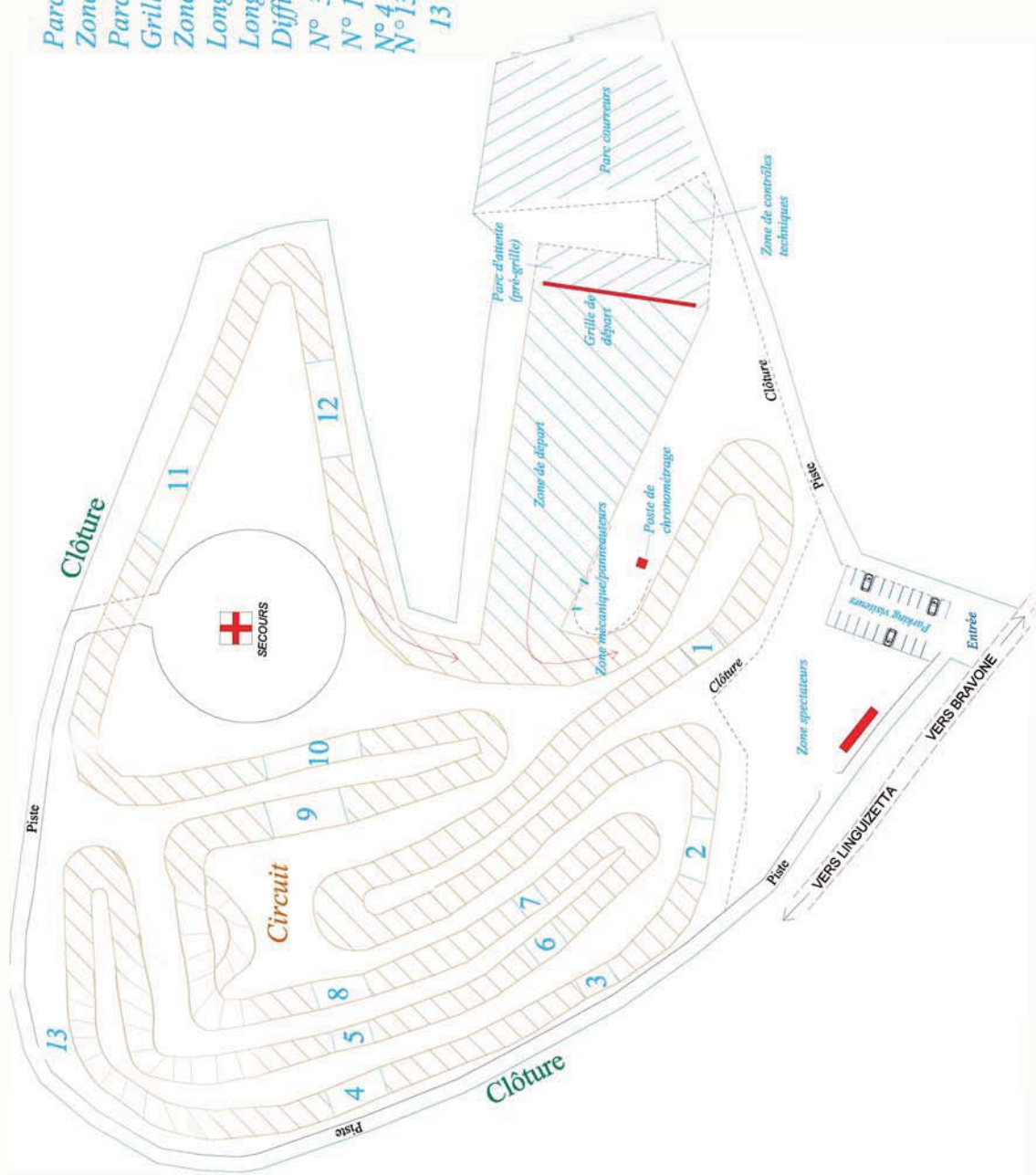
HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
07H00 8H00	Contrôles administratifs		1H
07H00 8H00	Contrôles techniques		1H
08H00 08H15	Briefing pilotes		15 Mn
08h15 08h30	Réunion du Jury		15Mn
08h30 08h40	Essais Libres	Endurocross	10Mn
08h45 08h55	Essais Libres	Junior	10Mn
09H00 09H10	Essais Libres	50 / 65 Compétition	10Mn
09H15 09H25	Essais Libres	85 Compétition	10Mn
09H30 09H45	Essais Libres	MX1 / MX2	10Mn
09H50 10h00	Essais Chronométrés	Endurocross	15Mn
10h05 10H15	Essais Chronométrés	Junior	10Mn
10H20 10h30	Essais Chronométrés	50 / 65 Compétition	10Mn
10h35 10H45	Essais Chronométrés	85 Compétition	10Mn
10H50 11H00	Essais Chronométrés	MX2	10Mn
11H05 11h15	Essais Chronométrés	MX1	10Mn
11H20 11h40	Manche 1	Endurocross	15Mn + 1tour
11H45 12h05	Manche 1	Junior	15Mn + 1tour
	Repas		
13H10 13H25	Manche 1	50 / 65 Compétition	10Mn + 1tour
13H30 13H50	Manche 1	85 Compétition	12Mn + 1tour
13H55 14H15	Manche 1	MX2	15Mn + 1tour
14H20 14H40	Manche 1	MX1	15Mn + 1tour
14H45 15H05	Manche 2	Endurocross	15Mn + 1tour
15H10 15H30	Manche 2	Junior	15Mn + 1tour
15H35 15H50	Manche 2	50 / 65 Compétition	10Mn + 1tour
15H55 16H15	Manche 2	85 Compétition	12Mn + 1tour
16H20 16H40	Manche 2	MX2	15Mn + 1tour
16H45 17H05	Manche 2	MX1	15Mn + 1tour

LIEU: Linguizzetta

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
17H30	Remise des Prix		

MOTOCUB DI U LEVENTE

CIRCUIT DE MOTOCROSS (38881 m²)



Parc coureurs: 2500 m²
 Zone de contrôles techniques: 250 m²
 Parc d'attente (pré-grille): 500 m²
 Grille de départ: 40 places
 Zone mécanique/"panneaux": 250 m²
 Longueur zone de départ: 95 m
 Longueur circuit : 1520 m
 Difficultés (sauts):
 N° 3-6-7 Sauts à plat
 N° 1-2-5-8-9-10-11 Tables
 N° 4-12 Camel
 N° 13 Commissaire
 13 Commissaires minimum

Le 05/08/2024





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DI U LEVENTE
LIEU DIT CROCE - 20230 LINGUIZZETTA**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-04308** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **7ÈME TROPHÉE DE L'ORIENTE** se déroulant à **Linguizzetta Circuit de Motocross de l'Orient** du **26/10/2025** au **26/10/2025**.

Cette attestation est valable du **26/10/2025** à **05h00** au **26/10/2025** à **19h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **14 août 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.